



5, rue des Immeubles industriels - 75011 Paris
Tél. / Fax. : 01 44 67 71 67
contact@ecoméd21.org www.ecomed21.org

**PANORAMA DES ONG MEDITERRANEENNES ACTIVES DANS LE DOMAINE DE
L'ENVIRONNEMENT**

ETUDE

PANORAMA DES ONG MEDITERRANEENNES ACTIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

PLAN

| | |
|--|-------------|
| INTRODUCTION | p.1 |
| 1) CONTEXTE DE L'ETUDE..... | p.1 |
| 2) CHAMPS DE L'ETUDE..... | p.1 |
| I. PANORAMA DU MILIEU ASSOCIATIF MEDITERRANEEN ENVIRONNEMENTAL..... | p.3 |
| A. PRESENTATION DES ONG MEDITERRANEENNES ENVIRONNEMENTALES..... | p.3 |
| 1) ETAT DES LIEUX..... | p.3 |
| A) MILIEU ASSOCIATIF MEDITERRANEEN..... | p.3 |
| B) EMERGENCE DES ONG D'ENVIRONNEMENT..... | p.4 |
| 2) STRUCTURE ADMINISTRATIVE..... | p.7 |
| A) RESSOURCES HUMAINES..... | p.7 |
| B) RESSOURCES FINANCIERES..... | p.8 |
| 3) MODES ET CHAMPS D'ACTION..... | p.9 |
| A) CHAMPS D'ACTION..... | p.9 |
| B) DOMAINES DE PREDILECTION..... | p.10 |
| B. PLACE ET POIDS DANS LA SOCIETE..... | p.11 |
| 1) DANS LA SOCIETE CIVILE | p.11 |
| 2) UN RESEAU ASSOCIATIF ? | p.12 |
| 3) LIENS AVEC LES INSTITUTIONS ? | p.12 |
| II. ETUDE DES ASSOCIATIONS..... | p.13 |
| A. ASSOCIATIONS INTERNATIONALES..... | p.13 |
| B. ASSOCIATIONS NATIONALES ET LOCALES..... | p.16 |
| 1) LES ASSOCIATIONS DISPOSANT D'AU MOINS UN SALARIE..... | p.16 |
| 2) LES ASSOCIATIONS NE DISPOSANT PAS DE SALARIES..... | p.19 |

III. PISTES DE COOPERATION ENTRE LES ASSOCIATIONS ET L'ADEME.....p.21

TABLEAUX RECAPITULATIFS

- RESEAUX ASSOCIATIFS ET ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.....p.22
- ASSOCIATIONS DISPOSANT D'AU MOINS UN SALARIE..... p.24
- ASSOCIATIONS NE DISPOSANT PAS DE SALARIES..... p.26

BIBLIOGRAPHIE.....p.28

INTRODUCTION

2) CONTEXTE DE L'ETUDE

De nombreux acteurs associatifs méditerranéens interviennent désormais sur le champ du plaidoyer en faveur de la protection de l'environnement et de la mise en place de politiques de développement durables au niveau de l'aire méditerranéenne. Cette étude consiste donc en la présentation des caractéristiques et difficultés de ces associations.

Parmi ces acteurs, on peut notamment mentionner les 7 réseaux et organisations internationales membres du Comité de suivi (CDS) des ONG d'environnement, à savoir le Bureau Européen de l'Environnement, le WWF, le Bureau d'Information Méditerranéen pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable (MIO-ECSDE), Enda, les Amis de la Terre Mednet, le Réseau Arabe pour l'Environnement et le Développement (RAED), et Greenpeace. Créé en 1997 suite à la première conférence des Ministres de l'environnement euro méditerranéens, le CDS constitue l'interlocuteur principal de la Commission européenne. Ses membres participent activement aux travaux du Plan d'action pour la Méditerranée et de la Commission méditerranéenne de développement durable. Les thèmes qui préoccupent particulièrement les organisations membres du CDS sont les suivants :

- La gouvernance environnementale en Méditerranée : réponses des institutions aux problèmes auxquels font face les pays méditerranéens, mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne de développement durable, place de la société civile dans les dispositifs de dialogue et de concertation nationaux et internationaux, etc.
- Les politiques énergétiques
- Le réchauffement climatique en Méditerranée (contribution aux émissions et impact sur les pays méditerranéens)
- La gestion des déchets et des pollutions (participation active à l'initiative de la Commission européenne de dépollution de la méditerranée – Horizon 2020)

D'autres organisations méditerranéennes interviennent également dans le domaine de l'environnement. Il s'agit donc de les identifier et d'en faire un panorama.

3) CHAMPS DE L'ETUDE

Cette étude a pour objectif de présenter les principaux acteurs associatifs environnementaux de la rive Sud de la Méditerranée, à savoir :

- Les organisations internationales implantées en Méditerranée (WWF, Amis de la Terre, Greenpeace, etc.) ;
- Les réseaux associatifs (Bureau d'Information Méditerranéen pour l'Environnement la Culture et le Développement Durable, Réseau arabe pour l'environnement et le développement, etc.) ;
- Les associations nationales actives et reconnues.

Cette présentation se fera notamment par la réalisation de fiches descriptives (situées en annexe) qui auront la structure suivante :

- Date de création
- Nombre de permanents, bénévoles, adhérents
- Champs d'intervention (changement climatique, gestion des déchets, efficacité énergétique, etc.)
- Modes d'intervention (plaidoyer, activités de terrain, mise en réseau, etc.)

- Zones d'intervention (pays, région)
- Principales activités et projets (dates, lieux, types d'activités, etc.)
- Principaux partenaires publics et privés

I. PANORAMA DU MILIEU ASSOCIATIF MEDITERRANEEN ENVIRONNEMENTAL

A. PRESENTATION DES ONG MEDITERRANEENNES ENVIRONNEMENTALES

1) ETAT DES LIEUX

A) MILIEU ASSOCIATIF MEDITERRANEEN

Rappel historique

Expérimentant la forme associative moderne dès la fin du XIXe siècle, les pays de la rive Sud du Bassin méditerranéen se caractérisent d'une façon générale par un passé associatif relativement riche. Néanmoins, suite à l'indépendance, le développement des pratiques associatives se voit freiner en raison du caractère autoritaire des appareils étatiques qui se mettent en place. Dès lors, la plus grande partie des activités auparavant prises en charge par des structures autonomes est assumée par les administrations. Face à cette restriction des activités associatives, certains pays perdent peu à peu leurs traditions associatives. Il faut attendre les années 1990 pour voir les gouvernements adopter des législations moins restrictives en matière de liberté d'association, entraînant ainsi le redéveloppement du milieu associatif méditerranéen.

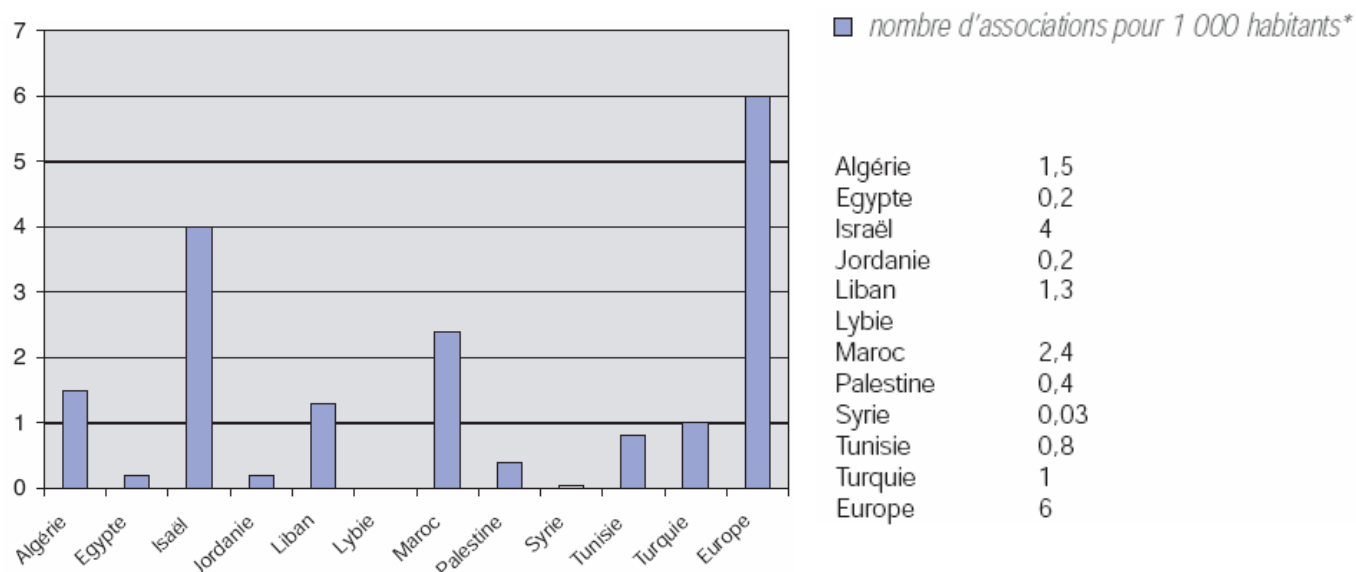
Etat des lieux actuel

Depuis quelques années, le rôle des associations, en tant qu'opérateurs des politiques de développement social et économique, est de mieux en mieux reconnu par les instances nationales des pays méditerranéens. Aux yeux des gouvernements et des populations, les associations apparaissent progressivement comme des instruments de développement. Elles deviennent donc des carrefours permettant la confrontation et l'articulation d'acteurs multiples qui, sans ces lieux de rencontres, sont menacés d'isolement et d'impuissance par les pratiques sectorielles et la fragmentation sociale grandissante. L'influence que prend peu à peu le monde associatif s'explique également par la tendance croissante des différents Etats à se décharger de certaines de leurs fonctions sur les associations.

En Algérie, le nombre d'associations a fortement augmenté depuis le début des années 2000 en réponse à la fin de la décennie noire. On y dénombre actuellement près de 50 000 associations. Au Maroc, en Tunisie, en Libye, en Jordanie et en Egypte, on assiste à un renouveau associatif relativement soutenu depuis les années 1990. Notons qu'en Tunisie, il existe environ 8 000 associations et que 250 nouvelles associations sont créées par an. Quant à la Syrie, s'il n'y a pas de réel développement associatif pour le moment, on peut néanmoins remarquer un mouvement de renouveau au sein du réseau associatif déjà existant.

Quand on observe le nombre d'associations pour 1 000 habitants, on remarque de grandes divergences (cf. tableau ci-après). Israël et le Maroc comptent respectivement 4 et 2,4 associations pour 1 000 habitants alors que la Syrie n'en comprend que 0,03.

Tableau représentant le nombre d'associations pour 1 000 habitants



Source : Données issues du «guide de la liberté associative dans le monde, 183 législations analysées», sous la direction de Michel DOUCIN, La documentation française, Paris, 2007.

Cependant, il faut nuancer cette revalorisation du rôle des associations méditerranéennes comme enjeu stratégique du développement. Les associations de cette région sont moins influentes et moins structurées que celles qui se trouvent dans les autres régions du monde, et ce pour plusieurs raisons. Nombre d'associations se révèlent être en réalité des émanations administratives (GONGOS) prenant le statut d'associations afin notamment de bénéficier de subventions étrangères. Ce phénomène qui est particulièrement important au Maroc, en Tunisie, en Libye, en Syrie et en Jordanie, contribue à fausser le rôle de contrepoids politique et démocratique de la société civile. Notons, par exemple, qu'en Tunisie, 2/3 des associations seraient issues de l'administration. Le nombre important de ce type d'associations reflète clairement la volonté des Etats de limiter et contrôler l'émergence de la société civile.

Il faut également ajouter qu'en dépit de son essor, le mouvement associatif se limite, d'une façon générale, aux zones urbaines, n'ayant encore que peu d'écho dans les milieux ruraux. En Egypte, par exemple, le Grand Caire concentre 20% des associations.¹

En outre, si la plupart des constitutions des pays du pourtour méditerranéen proclament explicitement la liberté d'association, toutes assujettissent son exercice aux limites prévues par la loi, ce qui, en pratique, restreint clairement la liberté associative. En dépit de ces caractéristiques générales communes, il est évident que la situation du secteur associatif s'avère différente d'un pays à l'autre du Bassin méditerranéen. La Tunisie, la Libye, la Jordanie et la Syrie connaissent une liberté associative que l'on peut qualifier de très limitée. Quant à l'Egypte, elle se caractérise par un espace de liberté relativement développé même s'il est en permanence contrôlé par les pouvoirs publics. Notons que certains pays ont connu des améliorations sur le plan législatif. Le Maroc et la Palestine ont voté deux nouvelles lois sur les associations qui peuvent être considérées comme beaucoup plus libérales que les précédentes. De même, le droit libanais a survécu à deux tentatives de modification - dans un sens beaucoup plus restrictif - de sa loi d'association, qui se proposaient notamment de remplacer la libre création des associations par un régime d'autorisation préalable.

¹ BEN NEFISSA Sarah, ONG, gouvernance et développement dans le monde arabe, 2000 UNESCO

Tableau dressant un bilan de la situation des associations par pays

| Pays | Existence d'associations indépendantes | Autorisation préalable | Dissolution | Ingérence | Accès aux financements étranger |
|--------------------------|--|------------------------|-------------|-----------|---------------------------------|
| Libye | Vert | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge |
| Syrie | Vert | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge |
| Egypte | Vert | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge |
| Algérie | Vert | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge |
| Jordanie | Vert | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge |
| Territoires Palestiniens | Vert | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge |
| Tunisie | Vert | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge |
| Israël | Vert | Rouge | Vert | Rouge | Vert |
| Liban | Vert | Rouge | Rouge | Vert | Vert |
| Turquie | Vert | Vert | Vert | Vert | Rouge |
| Maroc | Vert | Vert | Vert | Vert | Vert |

Source : Réseau Euro méditerranéen des Droits de l'Homme, *La liberté d'association dans la région euro méditerranéenne*, Décembre 2007, Copenhague, 112p.

LEGENDE

Explication des couleurs

Pour chacun des cinq critères, une distinction est faite entre :

- **VERT** : correspondant à un régime de liberté ; pays où la situation est globalement satisfaisante : respect ou peu d'atteintes graves aux normes et principes internationalement reconnus.
- **ROUGE** : correspondant à un régime de contrôle ou de répression ; pays où la situation n'est globalement pas satisfaisante : non-respect ou nombreuses atteintes graves aux normes et principes internationalement reconnus.

Explication des critères

- **Associations indépendantes** : existe-t-il des associations indépendantes des autorités qui, malgré les difficultés éventuelles, parviennent à exister et à travailler ?
- **Autorisation** : les associations qui souhaitent se constituer doivent-elles obtenir une autorisation administrative préalable ou peuvent-elles se constituer et travailler sur la base d'une simple déclaration ?
- **Dissolution** : les associations peuvent-elles être dissoutes sur décision administrative et sans qu'il y ait accès à un recours judiciaire à la fois effectif et suspensif ?
- **Ingérence** : l'administration a-elle le pouvoir, en droit ou en fait, d'intervenir dans la nomination et les décisions des organes directeurs ainsi que dans la gestion quotidienne et les activités de l'association, et ce au-delà des limites généralement reconnues par les normes internationales et prévues par la loi, notamment en matière de tenue des comptes financiers ?
- **Financements étrangers** : les associations sont-elles soumises à des interdictions ou des restrictions notables en matière d'accès aux financements ou dons d'origine étrangère ?

Ce tableau montre donc que dans l'ensemble, la liberté d'association reste un droit très contrôlé par les différents Etats.

B) EMERGENCE DES ONG D'ENVIRONNEMENT

Emergence récente

Les associations environnementales méditerranéennes ont connu un parcours qui se distingue nettement de celui des autres associations actives dans la région, notamment car elles sont apparues plus tardivement.

D'une manière générale, le secteur associatif méditerranéen a pour domaines de prédilection traditionnels le travail social, les actions caritatives, les sports et les loisirs. Les questions environnementales ne figurent donc pas historiquement dans le champ d'action habituel des associations. Depuis une décennie, on peut néanmoins remarquer de nouvelles formes de vocations associatives, se développant sur des problématiques qui sortent des domaines traditionnels. Ces associations cherchent à se constituer comme des partenaires des pouvoirs publics dans la conduite du développement. Nombre d'entre elles se concentrent sur les problèmes environnementaux tels que la protection de l'environnement urbain ou rural.

Ces associations se veulent le symbole d'une nouvelle forme d'expression associative. Elles ont pour objectif, non pas d'assister ou d'aider, mais plutôt de mobiliser certaines catégories sociales autour d'intérêts sectoriels afin de trouver en commun des solutions originales à certains problèmes. Elles veulent donc jouer le rôle de partenaires des administrations publiques en tant que force de proposition, d'impulsion et d'action. De fait, elles ne souhaitent pas être des simples palliatifs aux insuffisances des Etats. La plupart du temps, ces associations naissent d'une revendication ou initiative locale de la population, les limitant donc souvent à une aire géographique bien précise. Par la suite, certaines d'entre elles cherchent à aller plus loin en élargissant leur champ d'intervention et en essayant, par leurs activités, d'œuvrer notamment à la construction d'une citoyenneté active.

En raison tant de leur émergence récente que de leurs revendications engagées auprès des politiques, ces associations rencontrent de nombreuses difficultés qui limitent leurs actions. En effet, nombre d'entre elles déstabilisent et irritent les systèmes administratifs et politiques peu habitués à ce type de comportements et d'attitudes engagés. Les blocages administratifs, qui en découlent souvent, fragilisent de fait ces associations. De plus, ces associations souffrent d'un manque d'expérience en matière de management associatif et de gestion des projets, ce qui les freine dans leur financement et leur développement.

EXEMPLE DE CE NOUVEAU TYPE D'ASSOCIATION : AREA ED (CF. FICHE EN ANNEXE)

L'Association de Réflexion, d'Echanges et d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (AREA-ED) est une association algérienne qui œuvre depuis 1993 dans le domaine de l'environnement. Elle plaide pour un environnement durable et pour un ancrage des concepts environnementaux à travers des actions d'éducation et un travail de réseau dense et régulier. AREA-ED cherche à être une interface entre les acteurs de la société civile, les institutions de recherche et les décideurs.

C'est notamment grâce à une formation dispensée par le Fonds pour l'environnement mondial qu'AREA-ED a réussi à se professionnaliser et à mieux gérer les problèmes administratifs qui limitaient initialement son développement.

Après avoir connu des débuts difficiles, elle s'est progressivement consolidée, s'assurant en outre la collaboration d'experts, d'universitaires et de professionnels. Elle collabore désormais avec des partenaires à l'international et dans le Bassin méditerranéen.

Brève typologie des associations environnementales

En dépit de certaines similitudes générales, le milieu associatif environnemental méditerranéen est constitué d'associations aux structures, difficultés et champs d'action très variés. Au-delà de leurs différences en termes d'avancement et de structuration, ces

associations se différencient d'une manière générale par leurs structures et niveaux d'intervention. En voici une typologie :

- Les **réseaux associatifs régionaux ou transméditerranéens** : rassemblements organisés d'associations méditerranéennes actives dans le domaine de l'environnement. Citons le Réseau Arabe pour l'Environnement et le Développement Durable (RAED), et le Bureau d'Information Méditerranéen pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable (MIO-ECSDE)
- Les **associations internationales** : branches d'ONG internationales implantées directement dans le Sud du Bassin méditerranéen. Citons notamment le WWF, Greenpeace et Friends of the Earth
- Les **associations nationales** : associations environnementales qui ont un champ d'action national. Citons notamment l'Association Tunisienne pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (ATPNE) et Association égyptienne pour la Protection de l'Environnement (APE)
- Les **associations locales** : associations environnementales dont le champ d'action est restreint à une zone d'intervention locale. Citons notamment l'Association Appui aux Initiatives de Développement (AID) qui œuvre dans les gouvernorats d'Ariana, Sidi Bouzid, Kasserine et Tozeur de la Tunisie et l'Association Talasemtane pour l'Environnement et le Développement (ATED) qui intervient dans la région de Tanger Tetouan du Maroc.

2) STRUCTURE ADMINISTRATIVE

A) RESSOURCES HUMAINES

La structure administrative des associations environnementales méditerranéennes est évidemment fonction de leur ancienneté et de leur niveau d'intervention. En toute logique, les associations nationales et locales rencontrent des difficultés plus critiques que les fédérations et associations internationales en matière de ressources humaines et financières.

D'une manière générale, les associations nationales et locales souffrent d'un manque de moyens matériels et humains. Il est rare qu'il y ait des permanents. De plus, les adhérents s'avèrent en règle générale peu nombreux, ce qui pose des problèmes dans les processus démocratiques de vie interne des associations, le président ayant, de fait, souvent une place prépondérante.

De plus, elles se caractérisent par un certain manque de professionnalisme. En dépit de l'explosion du nombre de formations dédiées aux cadres des associations, notamment via l'Union européenne², il est clair que la plupart des associations environnementales méditerranéennes souffrent de lacunes en terme de savoir-faire. En conséquence, il leur est difficile de diagnostiquer correctement les problèmes, de formuler des solutions et des objectifs pertinents ainsi que de mettre en œuvre leurs projets. A cela s'ajoute la fragilité de leur structure, en partie engendrée par leur difficulté à obtenir des financements.

² Cf. Le programme européen d'Appui aux associations algériennes de développement (ONG I et II)

EXEMPLE DE CE MANQUE DE RESSOURCES HUMAINES : L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE BENI-ISGUEN (APEB)

L'APEB est une association algérienne qui œuvre dans le domaine de l'environnement à travers la réhabilitation des puits de la commune de Beni-Isguen ainsi qu'à travers des actions de sensibilisation et d'éducation à la protection du patrimoine naturel.

Constituée exclusivement de bénévoles, cette association a connu des moments difficiles entre sa création en 1989 et les années 2000. Manquant de ressources humaines et financières, il lui a été compliqué tant de mener des projets que de maintenir sa vie associative interne. Ce n'est que grâce à sa mobilisation contre la mise en place d'un centre de tri de déchets toxiques dans la région de Beni-Isguen en 2000 que l'APEB a réussi à sortir de l'ombre et à devenir un acteur reconnu dans le domaine de l'environnement. Sa notoriété lui a permis de bénéficier de plus de subventions et donc de financer des postes permanents.

A l'inverse des associations nationales et locales, il a souvent été reproché aux associations et fédérations internationales d'être de nature trop élitiste. Afin d'être en mesure de solliciter des financements à l'étranger, elles ont cherché à se professionnaliser et à se doter d'adhérents et d'employés ayant une formation de haut niveau. Par la suite, il a été remarqué que certaines de ces associations avaient tendance à se refermer sur elles-mêmes, ne s'appuyant plus réellement sur les initiatives et apports des populations auxquelles elles s'adressaient initialement.

EXEMPLE DE CET ELOIGNEMENT : L'ASSOCIATION GALILEE SOCIETY (CF. FICHE EN ANNEXE)

Galilee Society est une association israélienne qui œuvre notamment dans le domaine de la gestion des déchets et de l'environnement urbain au profit des populations arabes vivant en Israël. Fondée en 1981 par quatre professionnels de la santé, cette association s'est rapidement développée et structurée. Disposant désormais de 35 employés, elle mène des projets de grande ampleur. En dépit de ses apports considérables à la population locale, il lui a été reproché de s'être éloignée quelque peu de la population arabe. Notons d'ailleurs qu'elle ne dispose d'aucun bénévole alors que le bénévolat constitue un lien essentiel entre la structure associative et le milieu qui l'entoure.

B) RESSOURCES FINANCIERES

Il est clair que le principal problème des associations provient de leur difficulté à obtenir des financements leur permettant d'assurer leur fonctionnement et de mettre en œuvre leurs projets.

Les subventions octroyées par les gouvernements nationaux s'avèrent encore très modiques dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable. La plus grande partie des subventions gouvernementales sont accordées aux associations dites de charité car celles sont considérées plus utiles tant par l'Etat que par la population. En effet, ces associations développent des activités sociales et caritatives correspondant à des services qui répondent aux besoins vitaux d'une partie de la population. Venant en soutien ou complément de l'action de l'Etat, elles s'avèrent donc souvent essentielles. Les organisations sortant de ces caractéristiques, et donc entre autres les associations écologiques, ont dû mal à obtenir des financements gouvernementaux.

Qui plus est, les associations environnementales méditerranéennes reçoivent peu de dons privés, car elles ne s'inscrivent pas dans le système de représentation traditionnel du monde associatif qui est généralement assimilé aux activités de charité. Ce manque général de sensibilisation des populations et des gouvernements les obligent donc à se tourner vers l'étranger, recourant à l'aide publique ou privée internationale. Si ces difficultés à trouver des financements limitent le développement de certaines associations, elles poussent d'autres à se professionnaliser davantage.

EXEMPLE DE CES DIFFICULTES : L'ASSOCIATION BARIQ 21

L'Association Bariq 21 est une association de droit algérien qui œuvre à la promotion des énergies renouvelables et du développement durable.

Créée en 2006, elle a connu de grandes difficultés financières. En effet, depuis sa création, elle n'a pas réussi à obtenir de subventions gouvernementales et n'a pu donc subsister que grâce aux cotisations des adhérents et à des sponsors ponctuels qu'elle a obtenus que difficilement. Ce manque de financement empêche actuellement le lancement de certains projets en maturation.

Cette situation devrait néanmoins s'arranger puisqu'un accord de principe a été signé avec la municipalité de Skikda pour un éventuel financement des projets.

Des évolutions : Exemple de l'Algérie

Si, comme dans les autres pays de la rive Sud de la Méditerranée, le gouvernement algérien octroie majoritairement ses subventions aux actions caritatives, il commence néanmoins à soutenir le domaine du développement durable. Le gouvernement œuvre par le biais du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme à la promotion du mouvement associatif en assurant des subventions à travers le Fonds National pour l'Environnement.

3) DOMAINES ET CHAMPS D'ACTION

A) CHAMPS D'ACTION

Il est possible de faire une distinction entre deux types d'associations environnementales méditerranéennes. Dans un premier temps, on peut évoquer les associations locales ou nationales qui interviennent sur une aire géographique limitée. Ces associations s'inscrivent en général dans une logique à court terme, cherchant à répondre à des problèmes urgents. Face aux déficiences des services municipaux de quartier, ces associations initient des actions en direction des habitants en vue de nettoyer la chaussée, de déplacer les ordures accumulées, d'aménager des espaces verts, etc. Force est de constater les difficultés qu'ont ces associations à cohabiter et négocier avec les services techniques et administratifs ainsi que les blocages de certains élus qui se sentent menacés dans leurs prérogatives et remis en cause dans leurs fonctions.

EXEMPLE DE CE CHAMP D'ACTION : L'ASSOCIATION TALASEMTANE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (ATED)

ATED est une association de droit marocain qui vise à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de la région de Talasemtane. Elle mène actuellement un projet de développement intégré des sites du bassin de l'Oued Lao afin d'aménager la région d'un point de vue écologique, économique et social. Les activités viseront à permettre une

meilleure gestion des ressources naturelles grâce à la création d'une pépinière de plantes autochtones, à la mise en place d'équipes d'intervention contre les incendies et à l'implantation d'une unité d'exploitation des plantes aromatiques et médicinales. Les différents pans de ce projet constituent clairement des actions qui font normalement partie des champs d'intervention municipaux.

D'autre part, on voit se développer des associations qui œuvrent sur une plus grande échelle et qui poursuivent des objectifs à plus long terme. Elles aspirent à jouer un rôle de partenaire social grâce à des actions de sensibilisation et de plaidoyer. Cette tendance ne s'observe pas seulement au sein des grandes associations, nombre de petites s'orientent également dans cette direction.

EXEMPLE DE CE CHAMP D'ACTION : L'ASSOCIATION LIBANAISE DES TECHNOLOGIES APPROPRIÉES (LATA), ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM DE CENTRE DU MOYEN ORIENT POUR LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES APPROPRIÉES (MECTAT)

LATA est une association de droit libanais créée en 1982. Elle a pour objectif de promouvoir des technologies respectueuses de l'environnement et de sensibiliser aux enjeux environnementaux dans les pays arabes.

En 2005, elle a monté un projet promouvant l'utilisation efficace de l'énergie et la mise en pratique des énergies renouvelables au Liban. Ce projet consiste en l'organisation de réunions avec des membres du Ministère libanais de l'énergie et en la publication de manuels didactiques sur la maîtrise et l'accès à l'énergie. Il a ainsi pour ambition de participer au développement de politiques prônant l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables. Ce projet s'inscrit donc clairement dans une logique de plaidoyer.

B) DOMAINES DE PREDILECTION

Les associations méditerranéennes environnementales interviennent pour la plupart en milieu citadin, se concentrant donc essentiellement sur des thématiques liées à la gestion de l'environnement urbain. Parmi ces domaines on peut citer l'assainissement (évacuation des eaux usées, enlèvement des ordures), le contrôle de la pollution des écosystèmes péri urbains (côtes, rivières, etc.), l'aménagement des espaces verts et de loisirs et la construction d'infrastructures sociales diverses. Si l'on prend l'exemple du Maroc, on peut remarquer que l'urbain représente un espace de déploiement majeur de l'action associative marocaine depuis les années 1990. Une grande partie des 40 000 associations réparties sur le territoire national s'investit dans la régulation urbaine. De nombreuses amicales de quartier ont vu le jour, oeuvrant notamment dans le domaine de la gestion de l'environnement urbain. Symbole d'une nouvelle identité citadine, ces associations jouent un rôle de plus en plus important dans l'espace urbain.

Notons, par ailleurs, que sur les 23 associations qui ont rempli le formulaire, 65% travaillent sur la gestion de l'environnement urbain, 61% sur la thématique des déchets et 52% sur la question des pollutions.

EXEMPLE D'ASSOCIATION OEUVRANT SUR DES THEMATIQUES URBAINES : ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (APE)

L'APE est une association de droit égyptien qui a été créée en 1984 avec pour but initial d'améliorer la qualité de vie des collecteurs de déchets. Toujours dans la même logique, elle

visent aujourd'hui à la préservation de l'environnement et au développement social et économique des communautés.

Depuis 1994, elle développe un projet de protection de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie de la population dans un quartier du Caire (Madinat El Wahdaa El Watania, Torah). Ce projet consiste notamment en la mise en place d'un système de gestion des déchets efficace et respectueux de l'environnement.

Depuis peu, les associations environnementales méditerranéennes commencent à s'intéresser à d'autres domaines, tels que les thématiques de l'énergie, du changement climatique et des politiques du développement durable. Ces domaines sont très souvent accompagnés par une réflexion à long terme sur la protection de l'environnement et le changement des modes de consommation et de production.

EXEMPLE D'ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE : EUROSOLAR

Eurosolar est une association turque qui appartient à l'Association européenne pour les énergies renouvelables. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable via la maîtrise de l'énergie.

Depuis 2008, elle a mis en place une plateforme sur l'énergie propre qui vise à apporter des informations aux citoyens turcs sur les domaines de l'efficacité de l'énergie et des énergies renouvelables.

B. PLACE ET POIDS DANS LA SOCIETE

1) DANS LA SOCIETE CIVILE

D'une façon générale, les associations environnementales méditerranéennes se caractérisent par leur relatif faible poids social et leur intégration jugée souvent insuffisante dans la population. En effet, comme on a pu le voir plus haut, leur base sociale demeure étroite. Beaucoup d'associations ne disposent pratiquement pas de bénévoles alors que ceux-ci constituent l'un des fondements du principe associatif. En outre, les taux d'adhésion aux différentes associations demeurent relativement faibles. Les associations ne regroupant qu'une infime partie de la population, il est clair que leur impact reste donc encore relativement limité. Par ailleurs, le manque d'influence des associations se voit renforcer par le fait que ces dernières ne développent que très rarement des actions de communication qui pourraient médiatiser leurs activités et objectifs.

Néanmoins, il faut noter que le phénomène associatif concernant les questions environnementales croît peu à peu : on assiste notamment à une multiplication des amicales de quartier sur les thématiques de la gestion de l'environnement urbain.

Le cas de la Tunisie

Dans une étude réalisée en janvier 2008, Abdmouleh Ridha met en valeur les lacunes, obstacles et défis des associations écologiques tunisiennes. En voici un extrait :

« Les associations environnementales locales ne jouissent pas d'une grande popularité auprès du public. L'approche distante, le manque d'implication dans le quotidien de la population, les actions conjoncturelles et limitées, la tendance vers la bureaucratie, l'élitisme et le sectarisme sont autant de facteurs qui justifient le mécontentement du public à l'égard de ces associations. À cela s'ajoute leur rapport ambigu avec le pouvoir politique, qui donne l'impression que l'action associative est dépourvue d'autonomie et d'efficacité, et incapable

de concrétiser sa spécificité. L'idée importante est que les critiques et le mécontentement manifestés par le public expriment moins une mise en question de ces associations qu'une prise de conscience des enjeux écologiques accompagnés d'un désir et d'une volonté d'adhésion à cet élan collectif ainsi qu'une attente quelquefois exagérée envers ces instances. Vues ainsi, les critiques à l'encontre de ces associations traduisent une véritable demande sociale adressée à ces instances et une incapacité de ces dernières à y faire face. »³

Selon Abdmouleh Ridha, la faible intégration des associations écologiques tunisiennes dans la société tient donc notamment à leur manque d'enracinement dans la réalité sociale et culturelle du pays, à l'inefficacité de leur sensibilisation du grand public et au fonctionnement bureaucratique et peu démocratique de la plupart des associations.

2) UN RESEAU ASSOCIATIF ?

Le renforcement des sociétés civiles suppose le développement de coordinations, coalitions et réseaux entre les entités travaillant sur des questions communes. Cette approche permettrait de diversifier le champ d'intervention des associations, de dépasser les spécificités politiques ou idéologiques et de favoriser l'apprentissage de pratiques citoyennes novatrices.

Pourtant, il n'existe pas de tradition de collaboration entre les associations méditerranéennes, que ce soit à l'intérieur même des pays ou entre les différents pays de la région. De même, les relations avec d'autres acteurs agissant dans des domaines similaires (instituts de recherche ou municipalités) ne sont pas très développées. Les associations travaillent en règle générale isolément. Il en ressort souvent une ignorance mutuelle qui peut être à l'origine de comportements de méfiance, entrave à toute forme de coopération voire de partenariat. L'émergence de coordination et de collaboration est également limitée en raison de la lourdeur des procédures administratives. En effet, dans certains pays, en Tunisie, en Égypte ou en Syrie, toute coalition ou fédération doit obtenir un agrément préalable. Il n'est donc pas possible de constituer spontanément, entre associations reconnues légalement, une coalition (par exemple, contre l'utilisation des pesticides ou pour la ratification d'un quelconque traité international).

A l'heure actuelle, la plupart des réseaux qui existent dans le Bassin méditerranéen ont été initiés par des acteurs de coopération internationaux. Le Bureau d'Information Méditerranéen pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable (MIO-ECSDE) a été créé à l'initiative du Bureau Européen pour l'Environnement (BEE). En Algérie, le réseau Espace de coordination des ONG (Eco)⁴ a été fondé par la Fondation Friedrich Ebert et le Programme concerté pluri-acteurs (PCPA)⁵ est une initiative du Ministère français des affaires étrangères et européennes.

En outre, notons qu'en dépit de leur rôle de plus en plus important, les réseaux associatifs environnementaux qui se sont formés éprouvent des difficultés à faire émerger des collaborations entre les associations ainsi qu'à mettre en avant un réel projet commun.

³ RIDHA Abdmouleh « Les associations écologiques en Tunisie : lacunes, obstacles et défis. Étude sur l'impact de la société civile dans le monde arabes » in *Pensée plurielle : Travail social : formations et dynamiques identitaire*, n°17, Janvier 2008, De Boeck Université, pages 139 à 157
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=PP_017_0139

⁴ Réseau Espace de coordination des ONG (Eco) <http://www.ecodz.org/>

⁵ Réseau PCPA Algérie : réseau qui regroupe des associations françaises et algériennes oeuvrant dans les domaines de l'enfance, la jeunesse et la société civile : <http://www.pcpalgerie.org/spip.php?article26>

3) LIENS AVEC LES INSTITUTIONS ?

Institutions nationales

Les fondateurs et dirigeants des associations méditerranéennes sont pratiquement obligés de tisser des relations "étroites" avec les administrations et les fonctionnaires. En raison du poids des Etats et de la réglementation (autorisation pour ramasser des fonds, présence obligatoire des fonctionnaires pendant les Assemblées générales, possibilité de dissolution), il est clair que les responsables associatifs doivent cultiver de bonnes relations avec ces fonctionnaires. Cet état de fait entraîne une imbrication des associations dans les appareils politico-administratifs qui a tendance à créer des rapports de clientélisme et à contrecarrer l'indépendance des associations. En outre, notons que les dirigeants des associations sont très souvent des hauts fonctionnaires, ce qui renforce d'autant plus les relations ambiguës qui existent entre les milieux politique et associatif. L'association écologique de Boumerdès (AEB), constituée en grande partie de hauts fonctionnaires, est un exemple flagrant de cette imbrication.

Institutions internationales

Hormis les associations internationales telles que WWF Medpo, FOE ou MIO-ECSDE, il faut clair que les associations environnementales méditerranéennes des pays du Sud de la Méditerranée manquent en règle générale d'informations sur les activités, les réflexions et les délibérations des ONG des autres pays (du Nord ou du Sud) et sur les grands thèmes sociaux et environnementaux à l'ordre du jour. De fait, elles sont peu ou pas intégrées à la société civile internationale et ont donc du mal à faire entendre leur voix.

Cependant, la participation des associations méditerranéennes à la consultation de la société civile organisée à l'occasion des deuxième et quatrième sessions du Comité préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) témoigne d'une certaine évolution dans les relations entre milieu associatif méditerranéen et société civile internationale.

IV. ETUDE DES ASSOCIATIONS

A. ASSOCIATIONS INTERNATIONALES (FICHES EN ANNEXE)

Liste des associations étudiées

- Bureau d'Information Méditerranéen pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable (MIO-ESCDE) en Grèce
- Réseau Arabe pour l'Environnement et le Développement (RAED) en Egypte
- Programme méditerranéen de Friends of the Earth (FOE Mednet) en Espagne
- Friends of the Earth Moyen Orient (FOEME) en Israël
- Association Tunisienne pour la Protection de la Nature et de l'Environnement – Friends of the Earth (ATPNE- FOE) en Tunisie
- WWF Medpo (Bureau principal) en Italie
- WWF Medpo (Bureau sur le terrain) Tunisie

Présentation générale (Tableau 1 et 2 p.22)

Sous le titre d'associations internationales peuvent être regroupées les réseaux associatifs rassemblant des associations méditerranéennes environnementales ainsi que les

ONG à dimension internationale implantées dans le Bassin Méditerranéen. Les données recueillies mettent en avant plusieurs points intéressants.

Toutes sont de création relativement récentes : le WWF Medpo a été créé en 1994, le RAED en 1990, le FOEME en 1994, etc. La jeunesse de ces structures témoigne de l'émergence récente de réflexions concrètes sur les thématiques environnementales en Méditerranée.

A l'heure actuelle, il semble que la plupart de ces associations s'intéressent avant tout à des problématiques liées au quotidien des populations urbaines. Sur les sept organismes interrogés, cinq traitent directement de la gestion de l'environnement urbain, quatre interviennent dans les domaines des pollutions et trois mènent des actions en matière de pollutions. Néanmoins, elles se caractérisent également par une approche qui se veut globale ne s'inscrivant pas uniquement dans une démarche de réponse aux problèmes du quotidien. En effet, six d'entre elles comptent les politiques de développement durable parmi leurs champs d'intervention et cinq le changement climatique. Notons cependant, qu'en dépit de son importance, la question des transports et de la mobilité n'apparaît pas dans les domaines d'action de ces associations. Cela tient notamment au fait que cette thématique est souvent considérée comme du seul ressort des gouvernements. De même, la maîtrise et l'accès à l'énergie, secteurs relevant traditionnellement des prérogatives gouvernementales, ne sont traités que par deux des sept associations interrogées (FOE ATPNE et RAED).

Concernant les types d'intervention, il est clair que ces associations s'inscrivent toutes dans une logique de contrepoids institutionnel, se détachant ainsi des modes d'intervention traditionnels des associations méditerranéennes. En effet, les sept associations disent mener des actions de plaidoyer et de lobbying. Dans le même ordre d'idée, six réalisent des activités de sensibilisation et cinq des projets de formation. Ces associations se caractérisent donc par leur caractère politique qui se traduit notamment par une volonté d'œuvrer à la conscientisation, tant des décideurs politiques que du grand public. Bénéficiant d'une structure relativement solide, ces associations, et plus particulièrement le MIO-ECSDE, FOE ATPNE et WWF Medpo, en profitent pour participer au renforcement des capacités des autres structures associatives de la région. La mise en réseau constitue logiquement l'activité essentielle des fédérations que sont le MIO-ECSDE, et le RAED. Notons que ces associations mettent également en œuvre des actions de terrain puisque quatre d'entre elles déclarent mener des activités écologiques et deux des projets d'infrastructures.

Structures (tableau 3 p.23)

Hormis la FOEME qui comprend 29 salariés, ces huit associations se caractérisent par des structures salariales peu importantes, ne dépassant pas les 20 salariés (11 salariés au WWF Medpo Italie, 18 au FOE ATPNE, etc.). Près de la moitié de ces associations sont dotées de moins de 11 salariés.

Il faut également noter qu'elles ne disposent que de très peu de bénévoles, ce qui constitue une réelle faiblesse et freine leur intégration dans la société civile méditerranéenne. Entre autres exemples, le MIO-ECSDE ne recense qu'un seul bénévole et le FOEME et le FOE ATPNE affirment en n'avoir respectivement que 5 et 15.

Projets (tableau 4 p.23)

Quant aux projets développés, ils concernent, d'une façon générale, des aires géographiques larges, couvrant souvent l'ensemble du Bassin Méditerranéen (Projet pédagogique sur la nourriture méditerranéenne du MIO-ECSDE) ou des pays du Maghreb

(Projet « Education environnementale au Maghreb » du WWF Medpo Italie). Néanmoins, certains programmes s'avèrent plus spécifiques, intervenant sur un territoire déterminé. Entre autres exemples, on peut mentionner le projet du WWF Medpo Tunisie qui vise à développer des actions d'éducation et de formation des personnes vivant dans et aux alentours du parc national de Feijia. Si certains projets reposent clairement sur des activités de terrain, notamment le projet de réhabilitation du Jourdain du FOEME, la plupart des actions mises en œuvres concernent des campagnes de sensibilisation. Citons par exemple le projet de facilitation de la mise en œuvre du cercle des représentants parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) qui a pour objectif de promouvoir le dialogue entre parties prenantes de la protection de l'environnement méditerranéen.

Il est intéressant de remarquer que les projets s'inscrivent souvent dans des collaborations ou dans des programmes plus larges. Par exemple, le projet Horizon 2020 de FOE Mednet a été développé à partir d'une initiative engagée par la Commission européenne. On peut donc noter une bonne intégration de ce type d'associations dans les débats menés à l'échelle mondiale et dans les dynamiques internationales de développement. Les projets se caractérisent également par une durée d'action relativement longue. Le programme d'éducation environnementale au Maghreb mené par le WWF Medpo Italie a été lancé en 1994 et ne devrait pas se finir avant 2010. Cela permet ainsi d'amplifier l'impact des différents projets et de les inscrire dans une logique à long terme, toujours bénéfique dans le cadre de programmes de développement.

A noter, les budgets des différents projets dépassent en moyenne les 100 000 euros. Près de la moitié des projets renseignés (4 sur 10) disposent d'un budget qui est supérieur à un million d'euros. D'un montant considérable, ces budgets sont donc logiquement constitués en majorité par des subventions étrangères (Union Européenne, coopération binationale, fonds internationaux), les financements nationaux n'étant pas en mesure de couvrir de tels projets. Sur l'ensemble des projets, seuls trois disposent de subventions provenant de leur gouvernement. Remarquons qu'une partie des projets du MIO-ECSDE et de l'ATPNE est financée grâce aux ressources propres de ces associations, fait qui témoigne de leur solidité financière et institutionnelle.

Communication

Si deux de ces associations ne disposent pas d'un site Internet qui leur est propre, toutes bénéficient d'une visibilité sur Internet. Certains sites, notamment les sites du FOEME et de WWF Medpo Italie, sont très développés, offrant de nombreuses informations sur les projets en cours. D'autres sont encore en cours de réalisation (site de l'ATPNE) ou présentent des renseignements qui ne sont pas très à jour (site du MIO-ECSDE). Remarquons que les sites des fédérations (MIO-ECSDE et RAED) souffrent d'une manière générale d'être incomplets et de fournir des informations datant de quelques années. Ceci révèle une défaillance organisationnelle de la part de ces réseaux associatifs, un site Internet constituant un instrument essentiel de ralliement et de communication pour une fédération.

Position par rapport à l'Union Pour la Méditerranée

Concernant l'Union Pour la Méditerranée, il ressort des questionnaires un sentiment mitigé. Les associations semblent être en attente d'actions plus concrètes pour se forger une opinion sur les opportunités et avancées d'un tel projet. Le MIO-ECSDE estime que c'est un processus intéressant et a déjà publié plusieurs positionnements sur les axes mis en avant par l'UPM. Quant au FOEME, s'il considère l'initiative intéressante, il n'a pas pour l'instant décidé d'adopter de position particulière vis-à-vis de ce qui a pu être développé. L'ATPNE semble clairement dubitatif, estimant que les programmes mis en place dans la région jusqu'à présent (Processus de Barcelone) n'ont pas eu les résultats escomptés.

B. ASSOCIATIONS LOCALES ET NATIONALES

1) LES ASSOCIATIONS DISPOSANT D'AU MOINS UN SALARIE

Liste des associations étudiées

- Appui aux Initiatives de Développement (AID) en Tunisie
- Association pour la Protection de l'Environnement (APE) en Egypte
- Association de Réflexion, d'Echanges et d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (AREA-ED) en Algérie
- Association Talasemtane pour l'Environnement et le Développement (ATED) au Maroc
- Fondation Mohammed VI pour l'Environnement au Maroc
- Galilee Society en Israël
- Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Energies renouvelables et l'Environnement (GERERE) au Maroc
- Association libanaise pour les technologies appropriées – Centre du Moyen Orient pour le transfert vers des technologies appropriées (LATA-MECTAT) au Liban
- Tenmya 21 en Tunisie
- Youth for Habitat en Turquie

Présentation générale (tableaux 5 et 6 p.24)

Les associations interrogées disposant d'au moins un salarié mais ne pouvant être considérées comme des ONG internationales se caractérisent par leur grande diversité, tant dans leurs structures que dans les projets qu'elles mènent.

Notons tout d'abord que la moitié d'entre elles ont été créées avant 1995, témoignant ainsi d'une certaine solidité structurelle. Entre autres exemples, l'APE date de 1984 et l'AREA-ED de 1993. La Fondation Mohammed VI est l'association la plus récente puisqu'elle a été créée en 2001, ce qui lui donne tout de même déjà sept ans d'ancienneté.

Au travers l'étude des champs d'intervention des différentes associations, il apparaît une volonté flagrante de polyvalence. Hormis le GERERE spécialisé sur les questions liées à l'énergie et l'APE qui s'intéresse avant tout à la gestion des déchets, toutes interviennent dans plusieurs domaines qui sont de surcroît souvent relativement différents. Prenons l'exemple de l'association AID qui œuvre dans les politiques du développement durable, l'accès et la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets, le changement climatique ainsi que la gestion de l'environnement urbain. Cet aspect généraliste, alors que les différentes thématiques traitées nécessitent souvent une réelle technicité et donc des connaissances poussées, peut fragiliser les associations qui, voulant toucher à tout, s'éparpillent et perdent de vue leur identité. Néanmoins, cette polyvalence peut s'expliquer par le fait que certaines de ces associations (Galilee society, ATED, Tenmya 21) tirent leur projet fondateur plus d'une volonté de développer un territoire donné (Tala région Tanger-Tétouan pour ATED, les localités arabes israéliennes pour Galilee Society) que d'œuvrer dans une thématique particulière.

Sur les dix associations interrogées, huit disent intervenir dans le domaine des politiques de développement durable et six sur le changement climatique. Notons que six associations travaillent sur la question de la maîtrise de l'énergie, thématique qui pourtant n'était que très peu abordée par les associations internationales. Les problèmes quotidiens des populations urbaines s'avèrent, comme pour les associations internationales, un champ d'intervention prioritaire. En effet, huit associations oeuvrent dans le domaine des déchets et

six dans celui de la gestion de l'environnement urbain. Quant au volet transport et mobilité, il n'est abordé par aucune des dix associations.

Concernant le mode d'intervention, on distingue également une certaine polyvalence des différentes associations qui développent des activités de nature très différente les unes des autres. Si l'on peut estimer que cette absence de spécialisation peut s'avérer nuisible à long terme, il faut néanmoins admettre que cela témoigne un certain dynamisme de la part des associations qui cherchent à investir tous les pans de l'action associative. Tout comme les associations internationales, les activités de plaidoyer et de sensibilisation sont au cœur des interventions menées, concernant respectivement sept et dix associations. Les actions sur le terrain constituent également une des priorités de ces associations puisque neuf d'entre elles mènent des activités écologiques concrètes et quatre réalisent même des projets d'infrastructures. Par ailleurs, on peut noter de la part de ces associations une volonté de soutenir le développement du milieu associatif environnemental, six d'entre elles oeuvrant au renforcement des capacités d'autres associations et cinq intervenant dans la mise en réseau d'acteurs associatifs. Outre de chercher à consolider le tissu associatif, ces associations participent à la vie de la société civile en développant des chantiers de volontariat (sept d'entre elles), ce qui leur permet d'impliquer efficacement la population dans leurs activités. Il est clair que ces associations reflètent bien l'évolution des associations méditerranéennes qui se veulent autant des initiateurs de projets concrets que des leviers de réflexion. L'association ATED est un bon exemple de ce nouveau type d'association : elle intervient tant à travers des activités de plaidoyer, de lobbying, de sensibilisation, de formation, de renforcement des capacités et de mise en réseau que sur des activités écologiques sur le terrain, des projets d'infrastructures et des chantiers de volontariat.

Structures (tableau 7 p.24)

Notons que plus de la moitié de ces associations interviennent à une échelle locale. Entre autres exemples, l'APE mène ses actions dans le Grand Caire et l'AID dans les gouvernorats de Sidi Bouzid, Ariana, Kasserine et Tozeur. Les autres associations oeuvrent sur des territoires plus larges, correspondant généralement à l'espace national sur lequel elles sont implantées. AREA ED réalise des projets dans l'ensemble de l'Algérie et la Fondation Mohammed VI au Maroc.

Etonnamment, le nombre de salariés de ces associations n'est pas fonction de l'importance du champ géographique couvert. En effet, l'APE qui travaille à une échelle locale dispose de 312 salariés alors que l'AREA ED, pourtant implantée dans toute l'Algérie, n'en a que 4. D'après les données recueillies, on remarque de grandes différences dans les structures salariales de ces dix associations. Trois d'entre elles (AREA ED, GERERE et Tenmya 21) sont constituées de moins de cinq salariés. Six associations, à savoir le MECTAT-LATA, la Fondation Mohammed VI, Galilee Society, l'AID et ATED, disposent en moyenne de 15 à 35 salariés, ce qui en fait des structures solides capables de mener des projets de grande ampleur. L'APE se distingue par ses 312 salariés répartis sur trois centres différents : 135 à Mokatam, 110 à Kattamyia et 67 à Torah. Il est clair que cette association constitue une exception même si sa relative ancienneté (elle a près de 24 ans) peut expliquer l'influence dont elle dispose actuellement.

Quant au nombre de bénévoles, il est relativement considérable, tournant en moyenne autour de 20 bénévoles par associations. Citons par exemple LATA-MECTAT qui en dispose 8 et ATED qui en a 25. La même chose peut être dite du nombre de personnes adhérentes qui varie entre 675 pour ATED et 30 pour les associations LATA-MECTAT et AREA-ED. Ces chiffres reflètent une bonne intégration de ces associations dans la société civile. Par ailleurs, notons que les associations qui oeuvrent à une échelle locale disposent en règle générale de plus d'adhérents et de bénévoles que les autres : ATED qui intervient dans la région de Tanger-Tétouan est constituée de 25 bénévoles et de 675 adhérents,

tandis qu'AREA-ED compte 7 bénévoles et 30 adhérents. Il est clair qu'un ancrage local permet une plus grande proximité vis-à-vis de la population et donc une plus grande facilité à sensibiliser sur les projets menés.

Projets (tableau 8 p.25)

Comme on a pu le voir plus haut, les associations interrogées oeuvrent sur de nombreux domaines et interviennent de multiples façons. Sur les 28 projets développés, 6 consacrent l'ensemble ou une partie de leurs activités à la sensibilisation des populations à l'environnement. Par exemple, ATED mène un projet d'éducation environnementale dans les classes scolaires du milieu rural de la province de Chefchaouen. L'objectif de ce projet est de développer chez les élèves un regard respectueux de l'environnement afin notamment de sensibiliser à la protection du parc naturel de Talassemtane. Dans la même logique, la Fondation Mohammed VI a mis en œuvre un projet « Plages propres » dont un volet a pour objectif la sensibilisation des estivants quant à la préservation du littoral et de l'environnement marin.

Néanmoins, la plupart des projets présentés concernent des activités de terrain. Parmi ceux-ci, il est possible de distinguer les projets dont l'aspect environnemental ne constitue qu'un pan des actions et ceux qui, à l'inverse, se concentrent uniquement sur un objectif écologique. Dix projets peuvent entrer dans la première approche, visant généralement au développement global d'une communauté particulière ou d'un espace donné. Les trois projets présentés par l'APE s'inscrivent dans cette logique, puisqu'ils cherchent à permettre une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement, tout en ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie des communautés concernées, plus particulièrement la qualité de vie des ramasseurs de déchets. Le projet d'appui aux communautés de la région du Mont Chenoua se caractérise par des finalités relativement similaires. En effet, il vise notamment à contribuer à la mise en place d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et à améliorer les conditions de vie des populations locales grâce à la réhabilitation des écosystèmes montagnards. Ces différents projets reflètent une vision de l'environnement comme une partie du cadre de vie plutôt que comme un élément en soi.

A côté de ces projets qui s'inscrivent dans une démarche globale, on peut évoquer dix projets qui se distinguent par des activités se concentrant avant tout sur l'environnement. En règle générale, ils se caractérisent en filigrane par une volonté, soit de réhabiliter et protéger un espace, soit de changer les modes de production et/ou de consommation. Entre autres exemples de réhabilitation, la Fondation Mohammed VI a développé un projet visant à permettre la sauvegarde et le développement de la palmeraie de Marrakech.

Quant aux projets concernant les modes de production et de consommation, on peut citer les actions présentées par le GERERE et LATA-MECTAT. LATA-MECTAT a mis en œuvre une usine de biogaz dans une ferme de vaches laitières, permettant à celle-ci de ne consommer que l'énergie provenant de l'usine de biogaz. Ce projet, comme les autres mis en œuvre par le GERERE et LATA-MECTAT, se caractérise par une certaine technicité, nécessitant des connaissances et savoir-faire particuliers.

D'une façon générale, on peut remarquer que les projets présentés par les différentes associations sont relativement solides et étayés, même si leurs budgets ne sont pas toujours conséquents. Notons que près de la moitié des projets (13 sur 26) disposent d'un budget qui est supérieur à 100 000 euros et que le quart (7 sur 26) ont un budget qui dépasse un million d'euros. Seuls 4 projets se caractérisent par un budget qui est inférieur à 20 000 euros. Les bailleurs des différents projets s'avèrent relativement variés, provenant tant de gouvernements nationaux, d'agences de coopération, de fondations, d'entreprises, d'associations, d'institutions internationales que de ressources propres aux associations.

Néanmoins, dans la majorité des cas (19 sur 26), on retrouve des dons provenant de fondations ou d'entreprises. La coopération binationale ne concerne que 6 projets et les subventions gouvernementales 2. Notons d'ailleurs que seul 1/9^{ème} des projets bénéficient d'autofinancements contre 1/5^{ème} pour les associations internationales.

Communication

Sur les dix associations interrogées, six disposent d'un site Internet. Si l'association AREA ED ne possède pas de site qui lui soit propre, elle partage néanmoins deux sites Internet portant sur des projets qu'elle mène en commun avec d'autres associations. Les sites de la Fondation Mohammed VI et de l'association Tenmya 21 se distinguent par la qualité et la richesse de leurs informations. De nombreux renseignements peuvent être trouvés sur les projets et leur mise en œuvre. Il n'en va pas de même pour les sites d'associations telles que LATA-MECTAT, Galilee Society et Youth for Habitat qui présentent des données sur les projets qui sont pour la plupart incomplètes et rarement à jour.

Position vis-à-vis de l'Union Pour la Méditerranée

D'une façon générale, on peut remarquer que les associations interrogées s'avèrent beaucoup moins critiques vis-à-vis de l'UPM que ne peuvent l'être les associations internationales. Toutes considèrent cette initiative comme un projet prometteur qui permettra de rapprocher les pays et de créer des partenariats. Citons l'AID qui voit dans l'UPM une « idée révolutionnaire » et Galilee Society qui le considère comme une occasion de faire émerger des synergies. A l'heure actuelle, aucune de ces associations n'a adopté de réel positionnement vis-à-vis de l'UPM, en dépit de leurs volontés affichées de s'inscrire dans des logiques de plaidoyer et de lobbying.

2) LES ASSOCIATIONS NE DISPOSANT PAS DE SALARIES

- Association régionale de développement durable de Monastir (ARDDM) en Tunisie
- Bariq 21 en Algérie
- Chantier Jeunesse Maroc (CJM) au Maroc
- Association Ecologique de la wilaya de Saida, DARNA en Algérie
- Eurosolar Turquie (Section turque de l'association européenne pour les énergies renouvelables) en Turquie
- Mouvement écologique algérien (MEA) en Algérie

Présentation générale (tableau 9 et 10 p.26)

Sur l'ensemble des associations interrogées, six se distinguent par l'absence de salariés, reposant ainsi uniquement sur le travail de bénévoles. Ces associations ne sont pas pour autant toutes de création récente, puisque par exemple, le CJM date de 1961 et le MEA de 1989. Etonnement, sur les six associations, seules deux interviennent localement (Darna et ARDDM), les autres menant des projets qui ne s'ancrent pas dans un territoire spécifique. L'association CJM œuvre sur l'ensemble du Maroc et le MEA sur l'Algérie.

Les champs d'intervention de ces six associations sont très différents les uns des autres. On peut faire une distinction entre celles qui interviennent dans plusieurs domaines et celles qui sont spécialisées sur seulement une ou deux thématiques. Les associations Bariq 21, MEA et ARDDM se caractérisent par un champ d'actions relativement large. Bariq 21, par exemple, intervient sur les politiques de développement durable, les pollutions, le changement climatique, la maîtrise de l'énergie, les déchets, la gestion de l'environnement urbain ainsi que les transports et la mobilité. A l'inverse, les associations Darna, Eurosolar et CJM ont choisi de se concentrer sur des domaines plus spécifiques. Darna s'occupe de

l'environnement urbain, Eurosolar de l'énergie et CJM des politiques de développement durable et de la gestion de urbain.

Quant aux modes d'interventions, on retrouve les mêmes caractéristiques que pour les associations disposant d'au moins un salarié. En effet, les six associations interrogées interviennent de multiples façons, tant en menant des actions de sensibilisation qu'en réalisant des activités de terrain. Notons que cinq associations mettent en œuvre des projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et que quatre organisent des chantiers de volontariat.

Structure (tableau 11 p.26)

Ne pouvant s'appuyer sur le travail de salariés, ces associations reposent sur le bénévolat. Hormis le CJM qui bénéficie d'une structure particulière se fondant sur 1200 bénévoles, les autres associations sont constituées de 7 à 15 bénévoles, ce qui constitue une base correcte pour développer des projets et faire vivre l'association. Quant au nombre d'adhérents, il s'avère relativement important puisqu'il varie entre 30 pour DARNA et 1200 pour le CJM.

Projets (tableau 12 p.27)

Il est clair que les projets développés par ces associations ne sont pas très nombreux et ne comptent pas des budgets très importants. Sur les sept projets présentés, six consacrent une partie ou l'ensemble de leurs activités à des activités de sensibilisation à l'environnement. Par exemple, Bariq 21 a développé un projet qui vise à initier et informer les enfants des cycles primaire et moyen à la maîtrise de l'énergie (économie de l'énergie et développement des énergies renouvelables). Dans le même ordre d'idée, CJM organise des chantiers de jeunes qui ont notamment pour objectif de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement.

Des projets de terrain sont également mis en œuvre. Par exemple, le MEA réalise un projet de création d'une ferme expérimentale à Sidi-Bel-Abbès avec pour objectif d'introduire des méthodes culturelles respectueuses de l'environnement et une gestion rationnelle des ressources en eau. On peut également mentionner citer ? les projets de Darna et de Barik 21 qui vise respectivement à réhabiliter les espaces verts de la wilaya de Saïda et à mettre en place des incinérateurs d'hôpitaux moins polluants dans la wilaya de Skikda.

Aucun des différents budgets ne dépassent les 50 000 euros. Sur les cinq projets qui ont communiqué leurs financements, trois ont un budget inférieur à 20 000 euros et deux disposent d'un budget compris entre 20 000 et 50 000 euros. Comme on a pu le voir plus haut, l'obtention de financement constitue un réel problème pour ces petites associations. La plupart des subventions viennent des collectivités locales où les associations sont implantées. Le projet de réhabilitation des espaces verts de l'association de Darna est financé par la wilaya de Saïda et les trois projets développés par Bariq 21 devraient obtenir des subventions de la part de la wilaya de Skikda. Notons néanmoins que CJM reçoit un financement d'Euro Med Jeunesse pour ses chantiers de volontariat.

Communication

Sur les six associations, trois disposent d'un site Internet (Bariq 21, Darna et Eurosolar). Le site de Bariq 21 est régulièrement à jour mais ne présente que peu d'informations. Si le site de Darna propose de nombreuses informations sur les objectifs et aspirations de l'association, il ne procure que peu de renseignements sur la mise en œuvre concrète des projets.

Position vis-à-vis de l'UPM

Les réponses aux questions sur l'UPM s'avèrent mitigées, empreintes pour certaines d'un sentiment de pessimisme. Les associations MEA et Barik 21 estiment que cette union est une bonne initiative pour la région. Quant aux associations Darna et ARDDM, elles déclarent juste espérer que cette initiative aura des impacts positifs sur le Bassin méditerranéen et leur pays.

V. PISTES DE COOPERATION ENTRE LES ASSOCIATIONS ET L'ADEME

Le milieu associatif méditerranéen est un mouvement relativement récent marqué par des difficultés financières et des faiblesses techniques qui freinent son essor et sa structuration. De fait, alors que le Bassin méditerranéen est une région qui comprend des enjeux écologiques de taille, le nombre de grands projets environnementaux qui y sont actuellement menés est peu élevé comme l'est le nombre d'acteurs associatifs performants.

Forte de ses compétences environnementales techniques et de son implantation dans la région méditerranéenne, l'Ademe pourrait certainement jouer un rôle dans la consolidation de ce milieu associatif et dans la mise en œuvre de projets d'envergure. Il serait d'ailleurs intéressant pour l'Ademe, qui collabore pour l'instant essentiellement avec les Etats, d'élargir son champ de partenariat et de mener des actions en collaboration avec la société civile. Plusieurs axes possibles de coopération peuvent être identifiés.

Tout d'abord, l'Ademe pourrait intervenir en tant qu'appui technique aux associations. Cette collaboration pourrait notamment prendre la forme d'envoi d'experts sur place afin de permettre des transferts de savoir-faire et des échanges de connaissances. Le domaine du développement durable requiert des compétences avec lesquelles les acteurs du Sud ont peu, voire pas, l'occasion de se familiariser (manque de formations proposées). L'Ademe pourrait donc intervenir à ce niveau et faire bénéficier aux cadres des associations des formations à des technologies ou techniques respectueuses de l'environnement. Certaines associations comme le GERERE et LATA-MECTAT réalisent déjà des projets techniquement très élaborés et seraient donc certainement demandeuses de programmes de renforcement de leurs capacités. Quant aux associations qui développent des projets nécessitant moins de savoir-faire, elles pourraient profiter de sessions de formation et/ou sensibilisation pour élargir leur champ d'action.

L'Ademe pourrait également agir en tant que partenaire ou intermédiaire financier. Les associations environnementales méditerranéennes sont freinées dans leur développement par les difficultés qu'elles ont à obtenir des subventions. Afin de parer ce problème, l'Ademe pourrait aider au financement des projets en orientant et accompagnant les associations vers des bailleurs et donateurs potentiels ou bien en co-finançant directement certains projets.

Enfin, l'Ademe pourrait jouer le rôle de passerelle entre les institutions avec lesquelles elle entretient déjà des relations et les associations environnementales. De cette façon, les associations verraient leur légitimité renforcée et auraient moins de difficultés à effectuer les procédures administratives et/ou à mobiliser des financements. L'organisation de rencontres annuelles par les partenaires nationaux de l'Ademe auxquelles seraient conviées les organisations de la société civile pourrait faciliter ces rapprochements.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES ET RESEAUX ASSOCIATIFS

Tableau 1 récapitulant les champs d'intervention des associations interrogées

| | MIO-ESCDE | RAED | FOE Mednet | FOEME | ATPNE-FOE | WWF Medpo Italie | WWF Medpo Tunisie |
|-------------------------------------|-----------|------|------------|-------|-----------|------------------|-------------------|
| Politiques de développement durable | x | x | x | x | x | x | |
| Changement climatique | | | x | x | x | x | x |
| Maîtrise de l'énergie | | x | | | x | | |
| Accès à l'énergie | | x | | | | | |
| Gestion de l'environnement urbain | | x | | x | x | x | x |
| Pollutions | | | x | x | x | x | |
| Gestion des déchets | x | x | | | | x | |
| Transports et mobilité | | | | | | | |

Tableau 2 récapitulant les modes d'intervention des associations interrogées

| | MIO-ESCDE | RAED | FOE Mednet | FOEME | ATPNE-FOE | WWF Medpo Italie | WWF Medpo Tunisie |
|--|-----------|------|------------|-------|-----------|------------------|-------------------|
| Plaidoyer et lobbying | x | x | x | x | x | x | x |
| Sensibilisation et éducation à l'environnement | x | | x | x | x | x | x |
| Action de formation | | x | x | | x | x | x |
| Appui technique | | | | | | | |
| Appui au développement associatif | x | | | | x | x | |
| Mise en réseau | x | x | | x | | | |
| Activités écologiques sur le terrain | | x | | x | x | x | |
| Projets d'infrastructures | | | | x | x | | |
| Chantiers de volontariat | | | | x | | | |

Tableau 3 récapitulant les structures des associations interrogées

| | MIO-ESCDE | RAED | FOE Mednet | FOEME | ATPNE-FOE | WWF Medpo Italie | WWF Medpo Tunisie |
|------------------|-------------------|------|------------|-------|-----------|------------------|-------------------|
| Salariés | 6 | Nc | Nc | 29 | 18 | 11 | 3 |
| Bénévoles | 1 | Nc | Nc | 5 | 15 | Nc | Nc |
| Adhérents | 104 organisations | Nc | Nc | 0 | 250 | Nc | Nc |

Tableau 4 récapitulant les projets des associations interrogées

| | MIO-ESCDE | RAED | FOE Mednet | FOEME | ATPNE-FOE | WWF Medpo Italie | WWF Medpo Tunisie |
|------------------|--|------|--|---|---|--|---|
| Projet 1 | "Projet pédagogique sur la nourriture méditerranéenne" | Nc | Zone de libre échange euro méditerranéenne | "Bons voisins de l'eau" | développement intégré participatif dans la région de Saddine | Education environnementale au Maghreb | Programme MedWet / WWF |
| Budget | 50 000 à 100 000 euros | Nc | Nc | supérieur à 1 000 000 euros | 50 000 à 100 000 | Nc | Nc |
| Bailleurs | Fondation ALF Ressources propres du MIO-ECSDE | Nc | Nc | EU PFP USAID WB/G, Goldman Fund | ATPNE, GEF, Gouvernement tunisien | Nc | Nc |
| Projet 2 | Facilitation des activités du COMPSUD | Nc | Initiative Horizon 2020 | Projet de réhabilitation du fleuve Jourdain | Gestion participative des ressources forestières | Across the waters | Projet d'éducation et de formation (parc national de Feijia) |
| Budget | entre 50 000 et 100 000 euros | Nc | Nc | supérieur à 1 000 000 euros | 100 000 à 1 000 000 | Supérieur à 1 000 000 | Nc |
| Bailleurs | Commission européenne Coorganisateur locaux Gouvernement grec. | Nc | Nc | Goldman Fund GEF USAID Caire | Ministère de l'Agriculture tunisien Copération technique suisse, GEF. | Nc | Nc |
| Projet 3 | Nc | Nc | Abcampagne | "Pro Aquifer" | protection des ressources animales équines | Programme pour la protection des forêts de chêne-liège | Programme de renforcement des capacités des ONG et institutions oeuvrant dans l'environnement |
| Budget | Nc | Nc | Nc | entre 100 000 et 1 000 000 euros | 100 000 à 1 000 000 | Supérieur à 1 000 000 | Nc |
| Bailleurs | Nc | Nc | Nc | Life Pays Tiers UE Green Cross France | SPANNA | Nc | Nc |

ASSOCIATIONS DISPOSANT D'AU MOINS UN SALARIE

Tableau 5 récapitulant les champs d'intervention des associations interrogées

| | AID | APE | AREA-ED | ATED | FM VI | Galilee Society | GERERE | LATA-MECTAT | Tenmya 21 | Youth for Habitat |
|--|-----|-----|---------|------|-------|-----------------|--------|-------------|-----------|-------------------|
| Politiques de développement durable | x | x | x | x | x | | x | x | | x |
| Changement climatique | X | | | x | x | | x | x | x | |
| Maîtrise de l'énergie | x | | | | x | | x | x | x | x |
| Accès à l'énergie | x | | | | | | x | x | x | |
| Gestion de l'environnement urbain | x | | | x | x | x | | x | | x |
| Pollutions | | | x | x | | | | x | x | |
| Gestion des déchets | x | x | x | x | x | x | | x | x | |
| Transports et mobilité | | | | | | | | | | |

Tableau 6 récapitulant les modes d'intervention des associations interrogées

| | AID | APE | AREA-ED | ATED | FM VI | Galilee Society | GERERE | LATA-MECTAT | Tenmya 21 | Youth for Habitat |
|---|-----|-----|---------|------|-------|-----------------|--------|-------------|-----------|-------------------|
| Plaidoyer et lobbying | | | x | x | | x | x | x | x | x |
| Sensibilisation et éducation à l'environnement | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Action de formation | x | x | x | x | x | | x | | x | |
| Appui technique | x | x | | | | x | x | x | | |
| Appui au développement associatif | x | x | x | x | | | | | x | x |
| Mise en réseau | | x | x | x | | | | x | | |
| Activités écologiques sur le terrain | x | x | x | x | x | | x | x | x | x |
| Projets d'infrastructures | x | | | x | x | | | | x | |
| Chantiers de volontariat | x | x | x | x | x | | | x | | x |

Tableau 7 récapitulant les structures des associations interrogées

| | AID | APE | AREA-ED | ATED | FM VI | Galilee Society | GERERE | LATA-MECTAT | Tenmya 21 | Youth for Habitat |
|------------------|-----|-----|---------|------|-------|-----------------|--------|-------------|-----------|-------------------|
| Salariés | 16 | 312 | 4 | 31 | 15 | 35 | 2 | 15 | 1 | Nc |
| Bénévoles | 35 | 54 | 7 | 25 | 0 | 0 | 7 | 8 | 8 | Nc |
| Adhérents | 43 | 65 | 30 | 675 | 0 | 150 | 50 | 30 | 44 | Nc |

Tableau 8 récapitulatif des projets des associations interrogées

| | AID | APE | AREA-ED | ATED | FM VI | Galilee Society | GERERE | LATA-MECTAT | Tenmya 21 | Youth for Habitat |
|-----------|--|---|---|---|--|--|---|---|--|--|
| Projet 1 | Création et consolidation des sources de revenus des femmes à Oumjdour | Mokattam | développement durable du Mont Chenoua | développement intégré dans le bassin versant de Oued lau | Palmeraie de Marrakech | Campagne contre les carrières de pierre | Programme de gestion de la biomasse | eaux usées dans les jardins domestiques | conservation participative de Cap Serrât-Cap Nègro. | Programme Agenda 21 local |
| Budget | entre 100 000 et 1 000 000 | supérieur à 1 000 000 euros | entre 100 000 et 1 000 000 | Supérieur à 1 000 000 | Supérieur à 1 000 000 | entre 20 000 et 50 000 euros | 50 000 à 100 000 | entre 100 000 et 1 000 000 euros | inférieur à 20 000 | |
| Bailleurs | AECI et CIDEAL Espagne, gouv. de Kasserine | Amoco Oil Cy, UNESCO, Assmae, CCFD, DANIDA, Karma Cy, USAID, Finnida, Danida, Barclays Bank, Rotary Surise | Nc | Nc | Marrakech, DG des Collectivités Locales, OCP, Crédit Agricole, CDG, Fondation Fourtou, Fondation Agnelli, Suez, Observatoire de la Palmeraie, Ville d'Elché en Espagne | Ressources propres de Galilee Society Misereor Lisa and Maury Friedman Foundation Sigrid Rausing Trust | Nc | IDRC of Canada, Cooperazione Italianat | WWF Project Tecnical Progress Report | PNUD Section Moyen Orient et Asie de l'Ouest du Programme Cités et gouvernements locaux unis |
| Projet 2 | Mise en valeur de l'oasis Sodad et renforcement du rôle des femmes | Kattamya : "Centre intégré de tri et de recyclage des déchets" | Réhabilitation de la palmeraie de Tiout et valorisation du patrimoine de la région de Tiout | Education environnementale dans les classes scolaires à Chefchaouen | Qualit'Air | Campagne contre Mekorot (l'entreprise nationale d'eau) | Renforcement des capacités des maisons de l'énergie et des associations | Mise en place d'une usine de compostage dans une ferme pilote | Aménagement de la source de Sidi Mèchrèg et amélioration de la production agricole | Education sur les énergies renouvelables |
| Budget | entre 100 000 et 1 000 000 | supérieur à 1 000 000 euros | entre 100 000 et 1 000 000 | inférieur à 20 000 | Supérieur à 1 000 000 | inférieur à 20 000 euros | 50 000 à 100 000 | entre 50 000 et 100 000 euros | entre 20 000 et 50 000 | NC |
| Bailleurs | AECI, FPSC et CERAI Espagne, IRA, CRDA de Tozeur. | Negro Women SFD, Ambassade du Japon, KEMA, Orascom Telecom, GEF, UE, Sawiris Fondation, NGO service center, Shell | Nc | Nc | Régions concernées et partenaires précitées | Bailleurs identifiés au projet 1 | Programme micro-financement du FEM au Maroc | USAID | FCIL | Nc |
| Projet 3 | Etude diagnostique sur les organisations agricoles de base (Djérid) | Association pour la protection de l'environnement à Torah | Eaux usées en zones arides | Journées écologiques | Plages Propres | Campagne sur le système des eaux usées | | utilisation efficace de l'énergie et application des énergies renouvelables | Projet d'éco développement de la région de M'Hibès | Nc |
| Budget | entre 20 000 et 50 000 | supérieur à 1 000 000 euros | entre 100 000 et 1 000 000 | inférieur à 20 000 | Supérieur à 1 000 000 | entre 20 000 et 50 000 euros | | entre 50 000 et 100 000 euros | entre 50 000 et 100 000 | Nc |
| Bailleurs | FCIL et AID. | Ford Foundation, Sawiris foundation, EU, ECC, Prince El Walid Bin Talaal | | | Les Communes littorales et leurs sponsors | Bailleurs identifiés au projet 1 | | Goethe Institute of Germany | PMF/FEM | |

ASSOCIATIONS NE DISPOSANT PAS DE SALAIRES

Tableau 9 récapitulant les champs d'intervention des associations interrogées

| | ARDDM | Bariq 21 | CJM | DARNA | Eurosolar | MEA |
|-------------------------------------|-------|----------|-----|-------|-----------|-----|
| Politiques de développement durable | x | x | x | | | x |
| Changement climatique | | x | | | | x |
| Maîtrise de l'énergie | x | x | | | x | x |
| Accès à l'énergie | | | | | x | |
| Gestion de l'environnement urbain | | x | x | x | | |
| Pollutions | x | x | | | | x |
| Gestion des déchets | | x | | | | x |
| Transports et mobilité | | x | | | | |

Tableau 10 récapitulant les modes d'intervention des associations interrogées

| | ARDDM | Bariq 21 | CJM | DARNA | Eurosolar | MEA |
|--|-------|----------|-----|-------|-----------|-----|
| Plaidoyer et lobbying | | x | | | x | x |
| Sensibilisation et éducation à l'environnement | x | x | x | x | | x |
| Action de formation | x | x | x | | x | x |
| Appui technique | x | | | x | x | |
| Appui au développement associatif | | x | x | x | | |
| Mise en réseau | | | | | x | x |
| Activités écologiques sur le terrain | x | x | x | | | x |
| Projets d'infrastructures | | x | | | | |
| Chantiers de volontariat | x | x | x | | | x |

Tableau 11 récapitulant les structures des associations

| | ARDDM | Bariq 21 | CJM | DARNA | Eurosolar | MEA |
|-----------|-------|----------|------|-------|-----------|-----|
| Bénévoles | 10 | 15 | 1200 | | 7 | 12 |
| Adhérents | 100 | 512 | 1200 | 32 | 50 | 200 |

Tableau 12 récapitulatif des projets des associations interrogées

| | ARDDM | Bariq 21 | CJM | DARNA | Eurosolar | MEA |
|-----------|--|---|---|----------------------------------|--|---|
| Projet 1 | Gestion intégrée et durable d'une exploitation agricole | Caravane pour la maîtrise de l'énergie | Héritage et protection de l'environnement | Réhabilitation des espaces verts | Plateforme turque sur l'énergie propre | Création d'une "Ferme expérimentale" à Sidi-Bel-Abbès |
| Budget | entre 50 000 et 100 000 euros | inférieur à 20 000 | Nc | entre 20 000 et 50 000 euros | Inférieur à 20 000 | Nc |
| Bailleurs | PMF/FEM | Nc | Nc | Euro Med Jeunesse III | EGITIMSEN, TCAFT, DRTUCF, FTUCT, TURCEP, TTU Union | Nc |
| Projet 2 | Valorisation des eaux perdues à travers l'aménagement des espaces verts dans les établissements primaires. | Centre de formation à l'écocitoyenneté et à l'environnement | Nc | Nc | Nc | Nc |
| Budget | inférieur à 20 000 euros | entre 20 000 et 50 000 | Nc | Nc | Nc | Nc |
| Bailleurs | Nc | Nc | Nc | Nc | Nc | Nc |
| Projet 3 | L'approche participative envers une agriculture raisonnée | Incinérateurs d'Hôpitaux | Nc | Nc | Nc | Nc |
| Budget | entre 50 000 et 100 000 euros | inférieur à 20 000 | Nc | Nc | Nc | Nc |
| Bailleurs | Nc | Nc | Nc | Nc | Nc | Nc |

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BENRAMDANE Djamel et DJAHNINE Habiba, *Associations algériennes : des parcours et des expériences*, 2008, MAEE / PCPA Algérie, Editions Barzakh, Algérie

Revue et périodiques

BENCHABANE, Le monde associatif peu représentatif dans la population, in *El Watan*, 14 janvier 2006, Alger,

Disponible en format PDF sous :

http://www.algeria-watch.org/fr/article/div/monde_associatif.htm

RIDHA Abdmouleh, Les associations écologiques en Tunisie : lacunes, obstacles et défis. Étude sur l'impact de la société civile dans le monde arabe, in *Pensée plurielle : Travail social : formations et dynamiques identitaire*, Janvier 2008, n°17, De Boeck Université, Louvain, pp.139 à 157

Publications

ACTES DU SEMINAIRE INTERNATIONAL ORGANISE A SALE EN JANVIER 2005, *Regards croisés sur le développement local participatif*, AZ Editions, Juin 2005, Salé, 206p.

Disponible en format PDF sous :

http://www.enda.org.ma/IMG/Regards_Croises_sur_le_Developpement_local_participatif.pdf

SEMINAIRE ONG EUROPE-MAGHREB, *Méditerranée : deux rives solidaires*, 25 / 26 septembre 1995, CCFD-TOUIZA, Belgique, 181p

OTAYEK René (dir.), Les sociétés civiles du Sud, in *Série « Etudes »*, 2004, MAE, Paris, 166p.

Disponible en format PDF sous :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Les_societes_civiles_du_sud.pdf

BEN NEFISSA Sarah, *ONG, gouvernance et développement dans le monde arabe*, 2000 UNESCO

Disponible en format html sous :

http://www.unesco.org/most/nefissa.htm#_Toc478458961

Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme, *La liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne*, Décembre 2007, Copenhague, 112p.

Disponible en format pdf sous :

<http://www.emhrn.net/usr/00000019/00000077/00000079/00001971.pdf>

Sites Internet

Site du département des affaires économiques et sociales de l'ONU :

Rubrique « National Information »

<http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/natlinfo.htm>

Site du GREDAAL (Groupe de recherches et d'études pour le développement durable)

Rubrique « La dynamique associative en Algérie : vers de nouvelles formes de soutien et d'aides publiques »

http://www.gredaal.com/associations/associations_documents/Partenariats/ONG_II_Algerie.htm

Site Internet du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme

Rubrique « Publications »

Rubrique « Informations par pays »

<http://www.emhrn.net/>